

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 9 - Mai 2000

La Commune

Informations

Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie à Sillery.

- du 1 Avril au 31 octobre

Lundi de 8 h à 13 h

Mercredi de 13 h à 19 h

Samedi de 10 h à 19 h

- du 1 Novembre au 31 Mars

Lundi de 8 h à 13 h

Mercredi de 12 h à 18 h

Samedi de 9 h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

Conseil municipal du 31 mai 1999

Absents : Florence BRIMONT, Denis QUATRESOLS, Jean Pierre JOBART, Michel QUENARDEL (représentés), Catherine BERECHÉ, Guillaume CANARD.

Le Conseil Municipal procède à l'organisation de la journée du 13 juin concernant les élections au Parlement Européen.

Compte administratif : le Conseil réunit sous la présidence de Pierre BRICOUT, délibère sur le compte administratif dressé par Mr Edmond FORGET, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2.051.963,60 F

Recettes 2.905.862,56 F

soit un excédent de 853.898,96 F

résultat antérieur 1997 : 86.867,28 F

résultat à affecter : 940.766,24 F

Investissement

Dépenses 578.406,18 F

Recettes 1.759.481,82 F

soit un excédent de 1.181.075,64 F

solde antérieur 97 négatif - 1.176.697,82 F

solde d'exécution 98 + 4.377,82 F

reste à réaliser au 31/12/98 : 805.278,00 F

Le Conseil reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Mr le Maire présente au Conseil le projet établi par la DDE, relatif à l'aménagement de la rue

des vignes. Cette opération est liée aux travaux d'assainissement pluvial et d'éclairage public (compétence communautaire).

L'ensemble des travaux est évalué à 1.332.037,50F. Le financement sera assuré par une subvention escomptée du Conseil Général, par les fonds propres de la Commune et par un emprunt. Après délibération, le Conseil adopte le projet présenté, décide la réalisation pour 2000 et approuve le financement présenté.

Le Conseil autorise le Maire à signer un contrat de maintenance pour l'entretien des systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux - Mairie, Ecoles, Eglise - avec l'entreprise Chaperon, à compter du 1/7/99.

Mr le Maire présente l'avant projet sommaire de réhabilitation du kiosque. Par 10 voix pour et 3 voix contre, le Conseil décide de continuer l'étude du projet de réfection et autorise le Maire à déposer et signer une déclaration de travaux.

Le Conseil accepte les devis proposés pour la réfection du sol et des peintures de la salle de classe, recevant les enfants du cours élémentaire à la rentrée scolaire.

Conseil municipal du 6 juillet 1999

Absents : Pierre BRICOUT, Guy MONMARTHE, Michel QUENARDEL (représentés), Guillaume CANARD, Florence BRIMONT (excusés).

Le Conseil prend connaissance de l'acte d'engagement entre la commune de Mr Struski, architecte retenu pour les travaux de réhabilitation du kiosque, mur du fond, auvent transformateur et abri-bus. La rémunération des honoraires est arrêtée au taux de 8% sur un coût prévisionnel de travaux de 525.000 F HT, soit 42.000 F HT. Le Conseil après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents nécessaires.

Mr le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire pour assurer la garderie des enfants de 2 à 3 ans, (ceux-ci n'étant pas acceptés en maternelle en raison d'effectif trop important) de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet de 26 heures hebdomadaires, à compter du 3 septembre 1999, et pour une durée de 1 an. Le Conseil autorise le Maire à pourvoir ce poste par un agent non titulaire sous contrat à durée déterminée.

Mr le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire pour assurer la garderie des enfants de 2 à 3 ans, (ceux-ci n'étant pas acceptés en maternelle en raison d'effectif trop important) de créer un emploi de garderie d'enfants et entretien des locaux à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, à compter du 3 septembre 1999, et pour une durée de 1 an. Le Conseil autorise le Maire à pourvoir ce poste par un agent non titulaire sous contrat à durée déterminée.

L
U
D
E
S
le
C
O
Q
U
E
T

Mr le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire pour assurer l'entretien des locaux scolaires (ouverture d'une 2^e classe) et de la mairie, de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet de 7 heures hebdomadaires, à compter du 1/7/99, pour une durée de deux ans. Le Conseil autorise le Maire à pourvoir ce poste par un agent non titulaire sous contrat à durée déterminée.

Mr le Maire expose au Conseil l'avant projet détaillé des travaux de réhabilitation du kiosque, mur, auvent transformateur, abri-bus. Les travaux se décomposent comme suit :

kiosque : maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie extérieure, électricité, plomberie, peinture, espaces verts, montant prévisionnel 400.000 F

mur du fond : maçonnerie, montant prévisionnel 45.000 F

auvent transformateur : ossature, couverture, étanchéité, peinture, montant prévisionnel 30.000 F

abri-bus : charpente, couverture, étanchéité, peinture, montant prévisionnel 50.000 F

Le Conseil accepte l'avant projet détaillé, pour un montant prévisionnel total de 525.000 F HT

Le Conseil municipal :

- prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement,
- décide de demander des devis à diverses entreprises pour l'entretien d'espaces verts,
- soumet au Conseil Général une demande d'aménagement de la voirie du CD233, de l'entrée du village à la station d'épuration,
- entreprend la réalisation des travaux de sécurité au croisement des rues de Reims, de Puisieux et Victor Hugo.

Conseil municipal du 6 septembre 1999

Absents : Colette MENU, Guillaume CANARD (représentés)

Le Conseil décide de faire effectuer un diagnostic amiante dans les bâtiments communaux et autorise le Maire à signer un contrat avec Bureau-Véritas pour cette mission.

Mr le Maire rappelle les délibérations concernant la réhabilitation du kiosque et présente le projet définitif évalué à 525.000 F HT + honoraires architecte 42.000 F HT soit 683.802 F TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le projet définitif, décide de recourir à la procédure de marché négocié, autorise le Maire à consulter les entreprises et à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Le Conseil décide de contrôler les surfaces des terrains communaux loués, en vue de la révision des tarifs pour les années 1999, 2000, 2001.

Le Conseil municipal :

- prévoit un aménagement des eaux de ruissellement à l'intérieur du cimetière,
- informe que les riverains du domaine public sont invités à élaguer les haies, arbres et arbustes à l'aplomb de leur propriété.

Conseil municipal du 21 octobre 1999

Absents : Colette MENU, Guy MONMARTHE, Catherine BERECHÉ, Florence BRIMONT (représentés), Guillaume CANARD (excusé).

Le Conseil municipal vote le budget supplémentaire 1999 qui s'équilibre :

en fonctionnement à 270.366 F

en investissement à 938.172 F

Il est prévu l'achat de 2 ordinateurs pour les écoles, sous réserve de l'obtention de subvention de l'éducation

nationale.

Il est prévu des travaux de carrelage dans les cuisines de la salle des fêtes.

Le Conseil fixe le prix des affouage 99/2000 à 250 F le coupon.

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau moyenne tension, rue des vignes, établi par le SIEM. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet, confie la maîtrise d'oeuvre des travaux au SIEM, demande que le financement soit assuré de la manière suivante :

- coût des travaux HT	500.000 F
- subvention EDF 40%	200.000 F
- subvention SIEM 25%	125.000 F
- participation communale 35%	175.000 F

Le Conseil municipal, à la demande de Mr Alain BRIXON, lui confie l'étude de l'aménagement d'une aire de stockage de la benne à aigues.

Conseil municipal du 6 décembre 1999

Absents : Colette MENU, représentée, Jean Pierre JOBART, représenté, Florence BRIMONT, Guillaume CANARD, Michel QUENARDEL.

Le conseil municipal décide de faire abattre des arbres, pour des raisons de sécurité, au lieudit "La Vausselle", et d'en vendre le bois en affouage.

Le conseil municipal fixe les tarifs des locations des terrains communaux, après une remise à jour des surfaces.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession à la commune pour un franc, des parcelles de voirie, cadastrée AM 296, 302, 303, 312, 313, 327, 328, 329, 335, faisant partie du lotissement dénommé "Le Bas Village" et qui appartiennent à la SA Brimont, lotisseur. Les frais sont à la charge de la commune.

Mr le Maire présente au Conseil municipal le projet établi par la DDE, relatif à l'aménagement de la rue des vignes.

Les travaux comprennent :

- l'aménagement de la chaussée,
- la fourniture et pose de bordures et caniveaux,
- l'aménagement des trottoirs.

L'ensemble des travaux est évalué à 1.332.037 F H.T.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DGE 2000, par les fonds propres de la commune et par un emprunt.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet présenté par la DDE, en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation,

- décide la réalisation pour 2000 de ces travaux,
- approuve le financement présenté par le Maire,
- demande l'inscription du dossier au programme 2000 de la DGE.

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'aménagement des divers réseaux de la Place de la République et après en avoir délibéré :

- sollicite la restructuration du réseau de télécommunications,
- autorise le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités administratives et techniques de réalisation des travaux et la participation de la commune au financement de ceux-ci.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour étudier la rétrocession éventuelle à la commune de la parcelle cadastrée AM377, appartenant à l'Association Syndicale libre des propriétaires du lotissement Le Parc, et de signer les actes s'y rapportant, si besoin est.

Conseil municipal du 21 février 2000

Absents : Denis QUATRESOLS, représenté, Michel QUENARDEL.

Le conseil municipal prend connaissance d'une délibération du SIVOM de Verzy, acceptant l'adhésion des communes de :

Bétheniville, Bourgogne, Caurel, Hermonville, Heutrégiville, Courcy, St Thierry, Witry les Reims, St Etienne s/Suippe, Thil, St Hilaire le Petit, Selles, Berru, Dontrien, Cernay les Reims, St Souplet s/Py, Nogent l'Abbesse, à la vocation "Collecte et traitement des ordures ménagères à compter du 1 juin 2000.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier la mission de coordination en matière de sécurité et le protection de la santé pour les travaux du kiosque à AFICOOR, pour un montant de 5.000 F HT., et autorise le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal décide de procéder à la réparation du toit de l'église, endommagé par la tempête, et de confier les travaux à l'entreprise Chaperon pour un montant de 71.901 F.

Conseil municipal du 30 mars 2000

Absents : Marie Claude CANON, représentée, Catherine BERECHÉ, représentée, Guillaume CANARD, représenté, Colette MENU.

Le conseil municipal vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses :

de fonctionnement à : 2.964.652 F
d'investissement à : 1.694.100 F

et fixe les taux des 4 taxes comme suit, avec une augmentation de 2%.

Taxe d'habitation : 9.91 %
Foncier bâti : 14.04 %
Foncier non bâti : 6.88 %
Taxe professionnelle : 3.09%

Le conseil est informé du maintien des taux des 4 taxes de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims.

Il est prévu au budget les travaux suivants :

- poursuite de la rénovation du kiosque,
- poursuite de la réfection de la rue des vignes, avec enfoncement de la ligne moyenne tension,
- achat de matériel informatique pour les écoles.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres, suite à la consultation lancée pour les travaux de réhabilitation du kiosque et approuve la décision du Maire de retenir ces entreprises pour une somme totale de 524.988,45 F H.T.

Le conseil municipal est informé de l'étude réalisée par Alain BRIXON sur le stockage et l'évacuation des aignes à la période des vendanges et demande que l'étude soit poursuivie auprès des pressoirs concernés.

Mr le Maire rappelle que les personnes intéressées par des logements locatifs dans l'immeuble rue Nationale, doivent s'inscrire auprès de la MCCA à Cormontreuil.

Elections municipales de mars 2001

Dans 10 mois, les électeurs seront appelés aux urnes pour élire de nouveaux conseillers municipaux.

Afin que le changement de municipalité se fasse dans la continuité, dans le suivi rigoureux des travaux en cours et à venir, il serait souhaitable que les futurs candidats prennent contact avec l'équipe sortante, et assistent, à titre d'observateur, aux réunions des commissions et du conseil. Les candidats qui se feront connaître, recevront des invitations aux réunions les plus importantes et pourront se

familiariser avec la fonction d' élu municipal.

Le Phare de Verzenay Musée de la Vigne

Créé à l'initiative de la Communauté de Communes Vesle-Montagne de Reims, ce musée a été inauguré en Octobre 1999.

Musée moderne, vous y découvrirez au-delà des instruments de la vigne, un ensemble d'équipements inter-actifs et audio-visuels vous permettant la pénétration par l'image et le son du monde viti-vinicole qui anime votre région.

A visiter sans hésiter (prévoir deux heures).

Le Phare de Verzenay est ouvert tous les jours à partir de 9h30 (10 h en période hivernale), la dernière visite est à 17h00 (17h30 les week-ends et jours fériés).

Téléphone : 03.26.07.87.87

Petits Bouchons

"Les Petits Bouchons" structure intercommunale Ludes Mailly Champagne, est une garderie d'enfants de 2 à 3 ans, antichambre de l'école maternelle, réservée uniquement aux enfants des deux communes.

A la rentrée de septembre 2000, tous les enfants de 2 ans révolus et propres, pourront y accéder.

Le prix de la cantine passera à 17F00 à la rentrée.

Les enfants seront toujours accueillis les mercredis et petites vacances scolaires, pour cela il faut que les parents inscrivent leurs enfants le plus tôt possible. Sans assez d'enfant nous serions obligés de fermer pendant ces périodes.



État Civil

Naissances :

26/06/99 DRICOT Olivia
08/07/99 FORGET Paul
22/07/99 MONMARTHE Justine
24/10/99 PEREIRA DOS SANTOS Paul
08/11/99 LEVY Margaux

Mariage :

03/07/99 Maxime PARRUITE et Catherine MATHIAS
17/07/99 Nicolas BERTRAND et Emmanuelle BRUNEAU
17/07/99 Tony MEUNIER et Magalie RANSON
24/07/99 Stéphane LAMOURET et Christelle QUENARDEL
07/08/99 Cyril DÉCOULEUR et Natacha LESAGE
21/08/99 Jérôme HAUSS et Mathilde BRETON
11/09/99 Jean-François ROUSCHMEYER et

Sophie GIRARD

16/10/99 Thierry LAMARQUE et Sandrine FORGET

Décès :

22/07/99 à Reims FUSELIER Gaston
28/08/99 à Verzenay LEVRIER Anne Marie Vve CORBON
26/11/99 à Ludes GUY Marie Laure ép. DUBARD
29/12/99 à Reims DELESPIERRE Gilbert
09/03/00 à Reims ROMAGNY Béragère
Vve QUENARDEL

Ludes en Fête

Depuis un an, notre association a organisée les manifestations suivantes :

- Fête des mères, distribution de roses,
- Fête patronale de Ludes, 3 jours,
- Journée du 14 juillet avec feu d'artifice,
- Venue du Père Noël, goûter offert aux enfants,
- Thé dansant.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à ces manifestations. Nous devons néanmoins déplorer un effectif de membres de plus en plus réduits et un manque de participation des habitants de Ludes.

Nous allons bientôt réélire le bureau de Ludes en Fête. Il faut malheureusement craindre un éventuel arrêt de notre association par manque de bénévoles. En effet, il est très difficile d'assurer les manifestations prévues pour l'année 2000 à 6 ou 7 personnes.

Le Président : Gérald QUATRESOLS

Comité de Jumelage

Le comité de jumelage vous fait part du programme de ses activités pour les années 2000 et 2001.

- les 26, 27 et 28 mai 2000, nous recevons nos amis pour une visite de deux jours. Une visite du musée du phare de Verzenay est prévue. Le samedi, une soirée dansante avec repas aura lieu à la salle des fêtes de Prunay.
- les 28, 29 et 30 juillet, nous proposons aux jeunes de Ludes âgés de 10 à 16 ans de passer un agréable week-end conjointement avec des jeunes de Sögenloch, dans une auberge de jeunesse de la région de Mayence. Le nombre de places est limité à 12 jeunes et quelques accompagnateurs. Renseignements et inscriptions auprès des membres du comité que vous connaissez.
- Fin octobre (probablement les 27 et 28), aura lieu notre réunion annuelle à mi-chemin. Nous passerons le week-end à Strasbourg, des visites et des excursions seront proposées.
- Le dimanche 19 novembre, un loto est prévu à la salle des fêtes de Ludes.
- Les 26 et 27 mai 2001 (week-end de l'Ascension), nous fêterons le 10^e anniversaire du Jumelage. Nous irons en car à Sörgenloch où nous serons reçus officiellement pour marquer cet événement. La chorale "La Luyate" prendra part à ces manifestations.
- Familles. Nous recherchons des familles désirant prendre contact avec des familles allemandes et par la suite s'intégrer au jumelage.

L'Autr'Ruche

L'Autr'Ruche accueille les enfants de 2 à 12 ans du 3 au 28 juillet 2000 de 9h à 18h (possibilité de cantine le midi).

Pour tous renseignements :

- Mme Odile GARCIA, 13 rue Victor Hugo, 51500 Ludes
03.26.61.14.54
- Mme Sandrine JOREZ, 39 rue Victor Hugo, Ludes
03.26.61.13.32

Recensement agricole 2000

En septembre 2000, vous verrez des affiches annonçant le recensement agricole, et vous recevrez un courrier du service statistique de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, vous prévenant de la visite des enquêtrices et enquêteurs chargés de recueillir les informations concernant chaque exploitation agricole. Merci de leur faire bon accueil dans notre commune et de les aider dans cette tâche qu'ils accompliront du 1^{er} octobre 2000 au 28 février 2001.

Pourquoi le recensement agricole ?

Certains d'entre nous s'interrogeront peut-être sur les raisons de ce recensement. Il s'impose tout d'abord parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole : exploitants, organisations professionnelles, associations de défense des consommateurs, élus locaux et nationaux, collectivités locales, services administratifs, pouvoir politique, etc., ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir. Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagement du territoire, pour les régions, les départements et les communes.

Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec ses partenaires, doit disposer de données les plus exactes et les plus actuelles sur sa situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

Un questionnaire novateur

Ceux qui avaient été enquêtés en 1988, en 1979 ou plus tôt se souviennent peut-être de la visite des enquêteurs et de leur questionnaire. La méthode est toujours la même. Ces enquêteurs, recrutés parmi la population locale, déjà familiarisés avec les questions agricoles, ont reçu une formation auprès des services départementaux de statistique agricole.

Ils "opèrent" de la même façon que lors des derniers recensements, et la séance des questions-réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie. Le questionnaire, en revanche, a été rénové, afin de prendre en compte les préoccupations actuelles. Certaines parties traditionnelles ont été réduites au profit de questions portant sur les pratiques culturales raisonnées, pour mieux préserver l'environnement, les signes de qualités, comme les labels et les appellations d'origine, les contrats territoriaux d'exploitation, le gel des terres, les primes et les droits à produire, ... Un questionnaire complémentaire a été mis au point pour la viticulture.

Qui est concerné ?

Le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, même les plus petites : des seuils très bas ont été retenus (6 chèvres, 10 ruches, une vache, etc.) pour parvenir à une description très fine des différentes façons dont les Français, aujourd'hui, pratiquent toutes les formes d'agriculture et d'élevage.

Un questionnaire confidentiel

Les questionnaires issus de ce recensement aboutiront exclusivement dans les services statistiques départementaux du Ministère de l'agriculture et de la pêche, qui sont tenus à la plus absolue confidentialité, conformément à la loi du 7 juin 1951.

Comme vous le constaterez, ils ne comportent aucune question sur la valeur des résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs. Vos réponses ne serviront qu'à des traitements statistiques portant sur des ensembles de données, à l'exclusion de tout traitement individuel. Les résultats publiés concerneront toujours un nombre suffisant d'exploitations pour interdire toute identification individuelle.